

POSTULAT

(motion transformée en postulat au stade du développement)

Auteur Flavien Sauthier, UDC, et Mathieu Clerc, Les Verts
Objet Interdire le suremballage avant la mise en rayon
Date 13.06.2018
Numéro 5.0343

Plusieurs propositions ont déjà été faites dans ce sens. La présente motion propose de mettre le doigt sur le problème du suremballage.

Actuellement, il est demandé une facilitation du tri que ce soit à la sortie des magasins, aux moloks, ou en déchèterie. Il serait judicieux d'interdire les magasins de nous vendre ces suremballages en faisant eux-mêmes pression sur leurs fournisseurs.

Pour exemple une bouteille de tabasco est vendue chez Aligro sans emballage alors que la même bouteille à la Migros est insérée dans un carton. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de scotcher ou filmer deux unités ensemble pour un produit bradé à l'achat de deux unités plutôt qu'une ?

Dès lors il est important de se poser la question s'il est normal que le consommateur final paye une fois un suremballage, souvent inutile, alors qu'il s'en passerait volontiers et qu'il doive une seconde fois soit, perdre du temps à la fin de ses courses pour déballer ses marchandises au magasin soit, repayer via la taxe ordure afin d'éliminer ses déchets.

Conclusion

Le payeur n'est souvent pas le pollueur. Le consommateur final n'a pas toujours le choix sur le suremballage de ses produits. Ce dernier ne peut pas faire autrement que d'acheter les produits mis en gondole dans les grandes surfaces et payer deux fois pour des matériaux dont il n'en veut pas.

Cette motion demande donc que les magasins exigent de leurs fournisseurs la livraison des marchandises sans suremballage inutile.